

# JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

**ABONNEMENTS : UN AN**  
 MONACO — FRANCE ET COMMUNAUTÉ : 20,00 F  
 Annexe de la « Propriété Industrielle » seule : 8,00 F  
 ÉTRANGER : 27,00  
 Changement d'adresse : 0,50 F  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque année

**INSERTIONS LÉGALES : 1,50 F la ligne**

**DIRECTION — RÉDACTION**

HOTEL DU GOUVERNEMENT

**ADMINISTRATION**

CENTRE ADMINISTRATIF

(Bibliothèque Communale)

Rue de la Poste - MONACO

Compte Courant Postal : 3019-47 Marseille - Tél. : 30-13-95

## MAISON SOUVERAINE

Télégramme adressé par S.M. Hassan II à S.A.S. le Prince à l'occasion de la naissance d'un Prince héritier du Maroc (p. 787).

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 63-198 du 20 août 1963 complétant et modifiant l'article 50, chapitre XV de l'Arrêté Ministériel n° 63-062 du 27 mars 1963, établissant la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, sages-femmes et auxiliaires médicaux (p. 788).

Arrêté Ministériel n° 63-199 du 20 août 1963 désignant un arbitre dans un conflit collectif du travail (p. 788).

Arrêté Ministériel n° 63-200 du 20 août 1963 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « Sofinac » (p. 788).

Arrêté Ministériel n° 63-201 du 20 août 1963 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « Le Prêt » (p. 789).

Arrêté Ministériel n° 63-202 du 20 août 1963 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « Société Européenne d'Investissements Immobiliers, Sabran & Cie » (p. 789).

Arrêté Ministériel n° 63-203 du 20 août 1963 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « Laboratoires Sanigène », en abrégé « S.A.M.S.I. » (p. 790).

Arrêté Ministériel n° 63-204 du 20 août 1963 portant autorisation et approbation des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « Société Anonyme Monégasque « Daniel » » (p. 790).

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.**

Tableau de l'Ordre des Médecins (p. 791).

Liste des médecins spécialistes qualifiés (Année 1963) (p. 792).

Liste des médecins compétents qualifiés (Année 1963) (p. 792).

Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes (p. 792).

Tableau du Collège des Pharmaciens (p. 793).

Service médical d'été (p. 794).

**DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.**

Recensement des Sociétés Civiles (p. 794).

## INFORMATIONS DIVERSES

« Grand Corso » (p. 794).

Le 19<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Monaco (p. 794).

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 795 à 798).**

## MAISON SOUVERAINE

Télégramme adressé par S.M. Hassan II à S.A.S. le Prince à l'occasion de la naissance du Prince héritier du Maroc.

Rabat, le 28 août 1963.

« Nous avons été sensibles à l'aimable message de félicitations et de vœux que Votre Altesse Nous a fait parvenir à l'occasion de la naissance du Prince Mohamed Héritier du Trône. Nous vous exprimons nos vifs remerciements et formons des vœux pour votre bonheur pour votre personne et de prospérité pour le peuple monégasque »

Signé : HASSAN II. »

## ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 63-198 du 20 août 1963 complétant et modifiant l'article 50, chapitre XV de l'Arrêté Ministériel n° 63-062 du 27 mars 1963, établissant la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, sages-femmes et auxiliaires médicaux.*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance-Loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les Ordonnances Souveraines d'application de l'Ordonnance-Loi n° 397 du 27 septembre 1944 sus-visée, modifiée par les Ordonnances Souveraines n° 390 du 13 avril 1951, n° 928 du 27 février 1954, n° 992 du 24 juillet 1954, n° 1844 et n° 1847 du 7 août 1958, n° 2543 du 9 juin 1961 et n° 2951 du 22 janvier 1963;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 63-062 du 27 mars 1963 établissant la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, sages-femmes et auxiliaires médicaux;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 16 août 1963.

**Arrêtons :**

### ARTICLE PREMIER.

Le tableau relatif aux pratiques thermales complémentaires, faisant l'objet de l'article 50, chapitre XV de l'Arrêté Ministériel n° 63-062 du 27 mars 1963, est complété et modifié ainsi qu'il suit :

| Pratiques complément.      | Stations   | Honoraires par séance                  |
|----------------------------|--|--|
| Douches filiformes         | Ajouter :<br>Tercis-les-bains  | K. 1,5 (avec un maximum de 18 séances) |
| Insufflations de la trompe | Ajouter :<br>Les Eaux Bonnes<br>Gréoux-les-Bains<br>Tercis-les-Bains | K. 1,5 (avec un maximum de 15 séances) |
| Douches pharyngiennes      | Ajouter :<br>Les-Eaux-Bonnes   | K. 1 (avec un maximum de 18 séances)   |
| Douches médicales          | Divonne-Saujon   | K. 1,5 (avec un maximum de 21 séances) |

### ART. 2.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt août mil neuf cent soixante-trois.

*P. le Ministre d'État,*  
P. BLANCHY.

*Arrêté Ministériel n° 63-199 du 20 août 1963 désignant un arbitre dans un conflit collectif du travail.*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la Loi n° 473 du 4 mars 1948, modifiée par la Loi n° 603 du 20 juin 1955, relative à la conciliation et à l'arbitrage des conflits du travail;

Vu l'Arrêté de la Direction des Services Judiciaires, en date du 4 janvier 1963, établissant, pour l'année 1963, la liste des arbitres des conflits du travail;

Vu le procès-verbal de non conciliation du 2 août 1963;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 16 août 1963;

**Arrêtons :**

### ARTICLE PREMIER.

M. Jean-Marie Notari, Directeur du Service de la Propriété Industrielle, chargé des fonctions de Directeur du Commerce et de l'Industrie, est désigné comme arbitre dans le conflit opposant le Syndicat des Métaux au Syndicat Patronal des Métaux.

### ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt août mil neuf cent soixante-trois.

*P. le Ministre d'État,*  
P. BLANCHY.

Arrêté affiché au Ministère d'État, le 30 août 1963.

*Arrêté Ministériel n° 63-200 du 20 août 1963 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « Sofinac ».*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « Sofinac », agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco le 27 juin 1963;

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les Sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942;

Vu la Loi n° 84 du 4 août 1899 sur le commerce de la banque;

Vu la Loi n° 594 du 15 juillet 1954 sur le commerce de la banque et des Établissements Financiers;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 août 1963.

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

Sont approuvées les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « Sofinac » en date du 27 juin 1963 portant augmentation du capital social de la somme de 750.000 francs à celle de 1.500.000 francs par création au pair de 7.500 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées à la souscription, ayant pour conséquence la modification de l'article 4 des statuts.

**ART. 2.**

Ces résolutions et modifications devront être publiées au « Journal de Monaco » après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 susvisée.

**ART. 3.**

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Économiques est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt août mil neuf cent soixante-trois.

P. le Ministre d'État,  
P. BLANCHY.

*Arrêté Ministériel n° 63-201 du 20 août 1963 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « Le Prêt ».*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « Le Prêt », agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco le 25 juin 1963.

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les Sociétés Anonymes et en commandite par actions, modifiés par la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942;

Vu la Loi n° 84 du 4 août 1899 sur le commerce de la banque;

Vu la Loi n° 594 du 15 juillet 1954 sur le commerce de la banque et des Établissements Financiers.

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 août 1963.

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

Sont approuvées les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « Le Prêt », en date du 25 juin 1963, portant augmentation du capital social de la somme de 100.000 francs à celle de 1.000.000 de francs, en une ou plusieurs fois, par

émission d'actions nouvelles de 100 francs chacune, libérées entièrement à la souscription, ayant pour conséquence la modification de l'article 5 des statuts.

**ART. 2.**

Ces résolutions et modifications devront être publiées au « Journal de Monaco » après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 susvisée.

**ART. 3.**

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Économiques est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement le vingt août mil neuf cent soixante-trois.

P. le Ministre d'État,  
P. BLANCHY.

*Arrêté Ministériel n° 63-202 du 20 août 1963 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « Société Européenne d'Investissements Immobiliers, Sabran & Cie ».*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « Société Européenne d'Investissements Immobiliers Sabran & Cie », agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par les assemblées générales extraordinaires de ladite société;

Vu les procès-verbaux desdites assemblées générales extraordinaires tenues à Monaco les 13 mai et 19 juillet 1953;

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les Sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 août 1963.

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

Sont approuvées les résolutions des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « Société Européenne d'Investissements Immobiliers, Sabran et Cie » en date des 13 mai et 19 juillet 1963, ayant décidé :

a) le changement de la dénomination sociale qui devient « Agence Européenne de Diffusion Immobilière », en abrégé « Agedi », ayant pour conséquence la modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

b) l'augmentation du capital social qui est porté de la somme de 50.000 francs à celle de 100.000 francs par création, au pair, de 500 actions nouvelles de 100 francs chacune, ayant pour conséquence la modification de l'article 6 des statuts.

## ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au « Journal de Monaco » après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 susvisée.

## ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Économiques est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt août mil neuf cent soixante-trois.

P. le Ministre d'État,  
P. BLANCHY.

*Arrêté Ministériel n° 63-203 du 20 août 1963 autorisant la modification des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « Laboratoires Sanigène », en abrégé « S.A.M.S.I. ».*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée « Laboratoires Sanigène », en abrégé « S.A.M.S.I. », agissant en vertu des pouvoirs à eux confiés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco le 5 juin 1963;

Vu les articles 16 et 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les Sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiés par la Loi n° 71 du 3 janvier 1924 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 août 1963.

## Arrêtons :

## ARTICLE PREMIER.

Sont approuvées les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « Laboratoires Sanigène », en abrégé « S.A.M.S.I. », en date du 5 juin 1963, portant augmentation du capital social de la somme de 50.000 francs à celle de 500.000 francs, par émission au pair de 900 actions de 500 francs chacune libérées par moitié à la souscription, ayant pour conséquence la modification de l'article 4 des statuts.

## ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au « Journal de Monaco » après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 susvisée.

## ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Économiques est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt août mil neuf cent soixante-trois.

P. le Ministre d'État,  
P. BLANCHY.

*Arrêté Ministériel n° 63-204 du 20 août 1963 portant autorisation et approbation des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « Société Anonyme Monégasque « Daniel ».*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée Société anonyme monégasque « Daniel », présentée par Monsieur Raphaël Cohen, demeurant à Monaco 16, boulevard Princesse Charlotte;

Vu l'acte en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 100.000 francs, divisé en 1.000 actions de 100 francs chacune libérées intégralement à la souscription, reçu par M<sup>e</sup> Jean-Charles Rey, notaire, en date du 27 mai 1953;

Vu l'article 11 de l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'Ordonnance du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires aux comptes ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des sociétés anonymes et en commandite par actions;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 août 1963.

## Arrêtons :

## ARTICLE PREMIER.

La société anonyme monégasque dénommée Société anonyme monégasque « Daniel », est autorisée.

## ART. 2.

Sont approuvés les statuts de ladite société tels qu'ils résultent de l'acte en brevet en date du 27 mai 1963.

## ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le « Journal de Monaco », dans les délais et après accomplissement

des formalités prévues par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942.

## ART. 4.

Toute modification aux statuts sus-visés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

## ART. 5.

En application des prescriptions édictées par l'article 32 de l'Ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale concernant les établissements dangereux, insalubres et incommodes, et par l'article 4 de la Loi n° 537 du 12 mai 1951 relative à l'inspection du travail, le Président du Conseil d'Administration est tenu de solliciter du Gouvernement les autorisations prévues préalable-

ment à l'exercice de toute activité commerciale et industrielle dans les locaux que la société se propose d'utiliser.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

## ART. 6.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Économiques est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt août mil neuf cent soixante-trois.

P. le Ministre d'État,  
P. BLANCHY.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

### DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

#### Tableau de l'Ordre des Médecins.

TABLEAU DE L'ORDRE DES MÉDECINS  
Année 1963

| Nom et Prénoms                  | Adresse                             | Date d'autorisation d'exercer |
|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| 1. DARY Don Jacques             | 2, rue Princesse Antoinette         | 28. 8.1919                    |
| 2. MIKHAILOFF Serge             | 21, boulevard des Moulins           | 18. 5.1920                    |
| 3. GIBSON Herbert               | 4, boulevard des Moulins            | 8. 7.1921                     |
| 4. SIMON Joseph                 | 17, boulevard d'Italie              | 25.12.1925                    |
| 5. SIMON-PAPIN Emille           | 17, boulevard d'Italie              | 24.12.1925                    |
| 6. LAVAGNA Félix                | 6, rue Florestine                   | 7. 5.1926                     |
| 7. MERCIER Robert               | 14, rue de Lorraine                 | 23. 3.1927                    |
| 8. DROUHARD Jean                | 3, avenue Saint-Michel              | 10.11.1930                    |
| 9. GRASSET Jacques              | 20, boulevard des Moulins           | 11. 2.1931                    |
| 10. MAURIN Eric                 | 15, boulevard du Jardin Exotique    | 3.12.1931                     |
| 11. GRIVA Marie-Joseph          | 19, boulevard des Moulins           | 11. 2.1931                    |
| 12. ALEXANDRE André             | 8, boulevard des Moulins            | 9. 4.1936                     |
| 13. BERNASCONI Charles          | 17, boulevard de Belgique           | 10. 8.1937                    |
| 14. CARTIER-GRASSET Jean        | 2, boulevard d'Italie               | 3. 9.1937                     |
| 15. IMPERTI Adolphe             | 45, rue Grimaldi                    | 9. 5.1939                     |
| 16. CARECCHIO Edouard           | 24, boulevard des Moulins           | 5. 4.1940                     |
| 17. COUPAYE Emile               | 2, avenue de la Costa               | 30. 6.1943                    |
| 18. GILLET Paul                 | 5, avenue Saint-Michel              | 28.10.1944                    |
| 19. ORECCHIA Louis              | 41, boulevard des Moulins           | 28.10.1944                    |
| 20. FUSINA Florenzo             | 40, boulevard des Moulins           | 30. 7.1947                    |
| 21. LAMURAGLIA Pierre           | 9, avenue de Grand-Bretagne         | 21.11.1947                    |
| 22. GIRIBALDI-LAURENTI Angelo   | 18, boulevard des Moulins           | 5. 1.1948                     |
| 23. SOLAMITO JEAN               | 26, boulevard des Moulins           | 13. 5.1948                    |
| 24.                             |                                     |                               |
| 25. ROBERTS David               | le Westmacott, rue Bellevue         | 7. 7.1950                     |
| 26. PASQUIER Roger              | 15, boulevard Princesse Charlotte   | 29. 9.1950                    |
| 27. FOOLIA Joseph               | 32, rue Grimaldi                    | 11. 7.1952                    |
| 28. DUNNING John                |                                     |                               |
| 29. FISSORE André               | 14, boulevard des Moulins           | 6. 9.1954                     |
| 30. MEDECIN Georges             | 16, rue des Agaves                  | 31. 3.1955                    |
| 31. BUS Jean-Pierre             | 1, rue Princesse Antoinette         | 1. 3.1956                     |
| 32. MARCHISIO Jean-Louis        | 41, boulevard des Moulins           | 19. 6.1956                    |
| 33. LAMBERT DE CREMEUR Jacques  | Saint-James, avenue Princesse Alice | 20. 6.1956                    |
| 34. CROVETTO Pierre             | 10, boulevard d'Italie              | 3. 1.1957                     |
| 35. DUCHAMP DE LAGENESTE Michel | Park-Palace, avenue de la Costa     | 15. 5.1957                    |
| 36. FISSORE Odette              | 14, boulevard des Moulins           | 25. 7.1960                    |

| Nom et Prénoms                   | Adresse  | Date d'autorisation d'exercer |
|----------------------------------|--|-------------------------------|
| 37. PINATZIS Photius .....       | 20, boulevard Princesse Charlotte                                  | 3. 9.1959                     |
| 38. PASTOR Jean-Joseph.....      | 27, boulevard des Moulins  | 25. 7.1960                    |
| 39. CHATELIN Charles-Louis ..... | 26, boulevard des Moulins  | 11. 8.1961                    |
| 40. GRAMAOLIA Marcel .....       | Centre Hospitalier Princesse Grace                                 |                               |
| DONAT Maurice .....              | Centre Hospitalier Princesse Grace                                 |                               |
| WERTHEIMER-MARCHAL Alfred .....  | Médecin-Conseil de la Caisse de Compensation des Services Sociaux. |                               |

### Liste des Médecins spécialistes qualifiés (Année 1963).

Liste établie en conformité des dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 61-280 du 1<sup>er</sup> septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

#### Cardiologie et médecine des affections vasculaires :

MM. les Docteurs Jean-Joseph PASTOR  
Photius PINATZIS

#### Chirurgie :

MM. les Docteurs Edouard CARECCHIO  
Charles-Louis CHATELIN  
Maurice DONAT  
Jean DROUHARD  
Louis ORECCHIA

#### Dermato vénéréologie :

Monsieur le Docteur Fiorenzo FUSINA

#### Électro-radiologie :

MM. les Docteurs André FISSORE  
Odette FISSORE

#### Médecine des affections de l'appareil digestif :

Monsieur le Docteur Roger PASQUIER

#### Obstétrique :

Monsieur le Docteur Charles BERNASCONI

#### Ophthalmologie :

MM. les Docteurs Michel DUCHAMP DE LAGENESTE  
Joseph GRIVA  
Félix LAVAGNA

#### Oto-rhino-laryngologie :

MM. les Docteurs André ALEXANDRE  
Pierre CROVETTO

### Liste des Médecins compétents qualifiés (Année 1963)

Liste établie en conformité des dispositions de l'Arrêté Ministériel n° 61-280 du 1<sup>er</sup> septembre 1961 relatif à la qualification des médecins.

#### Cardiologie et médecine des affections vasculaires :

M. le Docteur Joseph SIMON

#### Dermato vénéréologie :

M. le Docteur Jean SOLAMITO

#### Pneumo-physiologie :

MM. les Docteurs Joseph SIMON  
Jean-Louis MARCHISIO

### Tableau du Collège des Chirurgiens-Dentistes.

#### TABLEAU DU COLLÈGE DES CHIRURGIENS-DENTISTES (Année 1963)

|                                  |  |            |
|----------------------------------|--|------------|
| OLIVIE Adolphe .....             | 11 bis, boulevard Albert 1 <sup>er</sup> | 28. 2.1921 |
| MUSSIO Jean .....                | 29, boulevard Rainier III                | 4. 5.1927  |
| RAPAIRE Georges .....            | 15, boulevard d'Italie                   | 3. 1.1928  |
| VATRICAN Pierre .....            | 1, avenue de la Gare                     | 3. 1.1929  |
| SEMBRIA Antoine .....            | 18, boulevard des Moulins                | 21. 3.1945 |
| CARAVEL-BAUDOIN Mireille .....   | 8, rue Florestine                        | 20. 7.1945 |
| PISSARELLO Robert .....          | 2, boulevard des Moulins                 | 19. 6.1947 |
| AUBERT Edmond .....              | 29, rue Grimaldi                         | 30. 7.1947 |
| FISSORE Yves .....               | 3, avenue Saint-Michel                   | 31.12.1952 |
| BERNARD Lens .....               | 4, boulevard des Moulins                 | 12. 7.1955 |
| BOZZONE Véran .....              | 14, boulevard des Moulins                | 7. 9.1955  |
| LORENZI Charles .....            | 25, boulevard d'Italie                   | 2. 7.1956  |
| PALLANCA Claude .....            | 2, avenue Saint-Charles                  | 14.11.1958 |
| LORENZI Odette .....             | 25, boulevard d'Italie                   | 31.12.1958 |
| COHEN Maurice .....              | 22, boulevard des Moulins                | 12. 2.1959 |
| CUCCHI Cécile, née Porasso ..... | 52, boulevard d'Italie                   | 15. 9.1961 |

## Tableau du Collège des Pharmaciens.

## TABLEAU DU COLLÈGE DES PHARMACIENS

## SECTION A

## PHARMACIENS TITULAIRES OU SALARIÉS D'UNE OFFICINE

## a) — PHARMACIENS TITULAIRES D'UNE OFFICINE

|                                  |                                      |            |
|----------------------------------|--------------------------------------|------------|
| JOFFREY Georges .....            | 24, boulevard d'Italie               | 11. 2.1931 |
| LECOINTE Fernand .....           | 27, boulevard des Moulins            | 11. 2.1936 |
| GAZO Jean .....                  | 37, boulevard du Jardin Exotique     | 14.12.1937 |
| CAMPORA Charles .....            | 4, boulevard des Moulins             | 5. 3.1942  |
| MACCARIO Sébastien .....         | 26, boulevard Princesse Charlotte    | 5.11.1942  |
| FONTANA Gaston .....             | 5, rue Plati                         | 30. 9.1942 |
| VIALA Marcel .....               | 2, boulevard d'Italie                | 27.12.1945 |
| MARSAN Gérard .....              | 1, Place d'Armes                     | 11. 3.1946 |
| FOURNIER Paul .....              | 1, rue Grimaldi                      | 8. 6.1949  |
| CLAVEL-HAGAERTS Antoinette ..... | 15, rue Comte Félix Gastaldi         | 17. 6.1952 |
| MEDECIN René-Louis .....         | 17, boulevard Albert 1 <sup>er</sup> | 30. 3.1955 |
| CASTELLANO Alexandre .....       | 22, boulevard des Moulins            | 30. 4.1955 |
| GAMBY Henry-François .....       | 22, avenue de la Costa               | 8. 7.1958  |
| LAVAGNA-FERRY Marguerite .....   | 10, boulevard Princesse Charlotte    | 12.11.1959 |
| BOMBOIS Albert .....             | 22, rue Grimaldi                     | 22. 7.1960 |

## b) — PHARMACIENS SALARIÉS

|                        |                   |            |
|------------------------|-------------------|------------|
| RIBERI Paul .....      | Officine Campora  | 27. 8.1955 |
| RICHARD Annie .....    | Officine Maccario | 24. 7.1959 |
| RIBERI Madeleine ..... | Officine Campora  | 11. 3.1963 |

## SECTION B

## PHARMACIENS PROPRIÉTAIRES, GÉRANTS, ADMINISTRATEURS OU SALARIÉS

des établissements se livrant à la fabrication des produits pharmaceutiques et pharmaciens répartiteurs ou grossistes

|  |   |
|--|---|
| MEUR Léopold, autorisé le 30 octobre 1943,<br>Société d'Études et de Recherches Pharmaceutiques<br>— SERP — 3, rue Florestine.                       | SEATELLI-GIRIBALDI Danièle, autorisée le 12 janvier 1959,<br>Laboratoires des Spécialités Pharmaceutiques Bayer,<br>— 3, Quai Antoine 1 <sup>er</sup> . |
| * MIALHE Jean-Paul, autorisé le 6 juillet 1944,<br>Laboratoire Jean-Paul Mialhe — 13, rue du Portier.  | SERVAJEAN Gilbert-Jean, autorisé le 24 juillet 1959,<br>Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen — Quai<br>Antoine 1 <sup>er</sup> .                       |
| * LAUSSEURE Jean-Yves, autorisé le 4 novembre 1944,<br>Société Monégasque de Chimie Appliquée — SOCA —<br>Palais Industria — Avenue Crovetto Frères. | * RAYMOND-AUBERT Jeanne, autorisée le 24 juillet 1959,<br>Laboratoire Dissolvurol — « Le Minerve » —<br>Avenue Crovetto Frères.                         |
| DENSMORE Robert, autorisé le 7 février 1947,<br>Société Densmore et C <sup>o</sup> — 7, rue de Millo.  | * BLANCHET Roger, autorisé le 11 mai 1960,<br>Laboratoire Dulcis du Dr Ferry — 6, avenue Saint-<br>Michel.  |
| * PARIS Raymond, autorisé le 26 février 1952,<br>Laboratoires des Spécialités Pharmaceutiques Bayer<br>3, Quai Antoine 1 <sup>er</sup> .             | * FERRY Jean-Pierre, autorisé le 18 juin 1960,<br>Laboratoires Méditerranéens de Thérapeutique. —<br>THERAMEX — 4, rue des Lilas.                       |
| GAZO Jean, autorisé le 16 juin 1953,<br>Laboratoire Dissolvurol — « Le Minerve » Avenue<br>Crovetto F.   | LEBLANC-RENARD Marthe, autorisée le 6 mai 1961,<br>Techni-Pharma — 45, boulevard du Jardin Exotique.  |
| JOFFREY Georges, autorisé le 17 février 1954,<br>Laboratoires Méditerranéens de Thérapeutique —<br>THERAMEX — 4, rue des Lilas.                      | SOCCAL Josiane, autorisée le 6 mai 1961,<br>Techni-Pharma — 45, boulevard du Jardin Exotique.   |
| COLLET Marcel, autorisé le 6 avril 1954,<br>Laboratoires Dulcis du Dr Ferry — 6, avenue<br>Saint-Michel.   | GAUSSERAND Jacqueline, autorisée le 6 mai 1961,<br>Techni-Pharma — 45, boulevard du Jardin Exotique.  |
| * ARGENSON Gabriel, autorisé le 6 avril 1954,<br>Société Densmore et C <sup>o</sup> — 7, rue de Millo.   | COUQUET Marcelle, autorisée le 6 mai 1961,<br>Laboratoires de Technique Pharmaceutique —<br>LATEPHAR — « La Ruche », Fontvieille.                       |
| * ADAM Henri, autorisé le 18 mai 1954,<br>Laboratoires Adam — 13, rue du Portier.  | BALLESTRA-JACOB Jeanne, autorisée le 6 mai 1961,<br>Société Densmore et C <sup>o</sup> — 7, rue de Millo.   |
| * RENARD Georges, autorisé le 15 mai 1955,<br>Techni-Pharma — 45, boulevard du Jardin Exotique.  | SCHMITT Renée, autorisée le 6 mai 1961,<br>Laboratoire des Spécialités Pharmaceutiques Bayer,<br>3, Quai Antoine 1 <sup>er</sup> .                      |
| DURU-BOURELY Suzanne, autorisée le 14 août 1956, —<br>Comptoir Pharmaceutique Méditerranéen — Quai<br>Antoine 1 <sup>er</sup> .                      |   |

CHIBRET Jean, autorisé le 6 mai 1961,  
Laboratoire Dulcis du Dr Ferry — 6, avenue Saint-Michel.

\* DEFRANCE Pierre, autorisé le 1<sup>er</sup> février 1962, —  
Comptoir Monégasque de Biochimie, — 4, rue  
Sainte-Suzanne.

RUAU Dominique, autorisé le 23 août 1963,  
Laboratoires des Spécialités Pharmaceutiques Bayer  
— 3, Quai Antoine 1<sup>er</sup>.

HENRY Marc, autorisé le 23 août 1963,  
Laboratoires des Spécialités Pharmaceutiques Bayer  
— 3, Quai Antoine 1<sup>er</sup>.

\* PINHAS Raphaël, autorisé le 29 août 1963,  
Laboratoires de Technique Pharmaceutique —  
LATEPHAR — « La Ruche », Fontvieille.

### Service Médical d'Été — 1963.

#### SERVICE MÉDICAL D'ÉTÉ - 1963

##### Liste des Médecins présents à Monaco en Septembre

|                          | Tél.     |          |
|--------------------------|----------|----------|
| ALEXANDRE A. ....        | 30.67.46 | 10 au 30 |
| BERNASCONI C. ....       | 30.15.75 | Absent   |
| BUS J.P. ....            | 30.30.49 | 1 au 30  |
| CARECCHIO E. ....        | 30.69.64 | 1 au 30  |
| CARTIER-GRASSET J. ....  | 30.55.63 | Absent   |
| CHATELIN C.L. ....       | 30.69.00 | 20 au 30 |
| COUPAYE E. ....          | 30.63.63 | 1 au 30  |
| CROVETTO P. ....         | 30.63.17 | 1 au 8   |
| DARY J. ....             | 30.25.09 | Absent   |
| DROUHARD J. ....         | 30.60.32 | 1 au 30  |
| DE CREMEUR L. ....       | 30.50.93 | 1 au 30  |
| FISSORE A. ....          | 30.56.59 | Absent   |
| FISSORE Odette ....      | 82.91.05 | Absent   |
| FOGLIA J. ....           | 30.32.91 | 1 au 30  |
| FUSINA F. ....           | 30.53.54 | Absent   |
| GIBSON H. ....           | 30.23.29 | 1 au 30  |
| GILLET P. ....           | 30.56.44 | 2 au 30  |
| GIRIBALDI A. ....        | 30.64.74 | Absent   |
| GRAMAGLIA ....           | 30.82.62 | 1 au 30  |
| GRASSET J.J. ....        | 30.53.49 | 1 au 15  |
| GRIVA J. ....            | 30.62.42 | 1 au 15  |
| IMPERTI A. ....          | 30.17.79 | 16 au 30 |
| LAMURAGLIA P. ....       | 30.64.52 | Absent   |
| LAVAGNA F. ....          | 30.12.65 | 15 au 30 |
| MARCHISIO J.L. ....      | 30.56.95 | 1 au 30  |
| MAURIN E. ....           | 30.15.28 | 15 au 30 |
| MEDICIN G. ....          | 30.39.22 | 1 au 20  |
| MERCIER R. ....          | 30.16.14 | Absent   |
| MIKHAILOFF S. ....       | 30.62.09 | 1 au 30  |
| ORECCHIA L. ....         | 30.66.47 | 1 au 19  |
| PASQUIER R. ....         | 30.51.27 | 1 au 30  |
| PASTOR J.L. ....         | 30.66.15 | 15 au 30 |
| PINATZIS Ph. ....        | 30.64.90 | 1 au 30  |
| ROBERTS D. ....          | 30.65.72 | Absent   |
|                          | 82.20.83 |          |
| SIMON J. ....            | 30.69.20 | Absent   |
| SIMON-PAPIN E. ....      | 30.69.20 | Absent   |
| SOLAMITO E. ....         | 30.66.51 | 1 au 30  |
| DUCHAMP DE LAGENESTE ... | 30.66.89 | 1 au 30  |

### DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

#### Recensement des sociétés civiles.

En application des dispositions de la Loi n° 744 du 25 mars 1963 et de l'Ordonnance Souveraine n° 3044 du 24 août 1963 (Voir Journaux de Monaco des 29 mars et 30 août) le recensement devra être achevé à la date du 30 novembre 1963.

Les formules de déclaration peuvent être retirées au Service du Répertoire du Commerce et de l'Industrie, Place de la Malrie, Immeuble de l'ancien bureau des Postes de Monaco-Ville (2<sup>e</sup> étage, entrée rue Emile de Loth) chaque jour, sauf le samedi, entre 9 h. et 12 h. à partir du lundi 9 septembre.

Les formules convenablement remplies devront être déposées audit Service, avec les pièces justificatives exigées, le jour qui aura été fixé par le Service au moment du retrait des dites formules.

Aucun retrait de formules ne sera accepté l'après-midi.

Aucun dépôt de formules ne sera accepté le matin.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### « Grand Corso ».

La Principauté connaît décidément de folles nuits. Après un défilé carnavalesque des plus réussis, un « grand corso » d'inspiration marine mettait, jeudi 22 août, Monaco en émoi.

Comme tel genre de divertissement ne peut se concevoir sans fanfares ni trompettes, celles de la cavalerie de la « Renaissance » de Nice, la « Musique de Chateaufort de Contes », et de la « Jeunesse Niçoise » réjouirent l'ouïe des spectateurs.

Choisi pour cadre des festivités — et il convint à merveille —, le Quai Albert 1<sup>er</sup> disparut très vite sous les nuées orangées et multicolores des confettis.

#### Le 19<sup>e</sup> anniversaire de la Libération de Monaco.

Selon la tradition, le Conseil Communal a tenu à commémorer le 19<sup>e</sup> anniversaire de la Libération en organisant le 3 septembre au cimetière de Monaco une simple mais émouvante cérémonie du souvenir.

A cette manifestation, S.A.S. le Prince Souverain s'était fait représenter par le Lieutenant-Colonel Pierre-Robert Hoepffner, Son aide de camp.

Autour de S. Exc. M. Pierre Blanchy, Ministre Plénipotentiaire, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, l'on notait la présence de M. Albert Vanthier, Consul Général de France, S. Exc. M. Pierre Notari, Ministre Plénipotentiaire, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et les Affaires Economiques, M. Auguste Médecin, Vice-Président du Conseil National, représentant la Haute Assemblée, M. Jean-Jo Marquet représentant le Maire de Monaco, des Membres du Corps Consulaire, des personnalités de la Principauté, des Présidents et des Membres des Associations d'anciens combattants et de résistants.

Devant le Monument aux morts, des détachements de carabiniers de S.A.S. le Prince, de sapeurs-pompiers et d'agents de police montaient une garde d'honneur.

Des couronnes furent déposées au nom du Gouvernement Princier, du Conseil National et du Conseil Communal ainsi que de la Colonie belge. Puis, l'absoute a été donnée par Mgr Louis Laureux, Vicaire général.

La sonnerie aux morts a été ensuite exécutée par les clarons des carabiniers et une minute de silence a été observée par toute l'assistance.

Au terme de la cérémonie, la Musique Municipale dirigée par M. Georges Devaux exécuta les hymnes monégasque, français et alliés. Ensuite, les autorités se rendirent devant les tombes des deux héros monégasques de la résistance MM. Borghini et Lajoux où en présence des membres des familles des deux glorieux disparus des couronnes de fleurs furent déposées.

---

## INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

---

### GREFFE GÉNÉRAL

---

#### AVIS

---

Les créanciers de la faillite de la Société Anonyme Monégasque de « RECHERCHES CHIMIQUES ET SCIENTIFIQUES » (A.L.C.O.), 10, Quai Antoine 1<sup>er</sup> à Monaco, sont avertis, conformément à l'article 465 du Code de Commerce (Loi numéro 218 du 16 mars 1936) que Monsieur P. Dumollard, syndic, a déposé au Greffe Général, l'état des créances qu'il a eu à vérifier.

Monaco, le 5 septembre 1963.

*P. le Greffier en Chef :*  
J. ARMITA.

---

### Étude de M<sup>e</sup> LOUIS AUREGLIA

Docteur en Droit, Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

---

### LOCATION-GÉRANCE DE FONDS DE COMMERCE

#### Première Insertion

---

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Aureglia, notaire à Monaco, le 9 mai 1963, la Société anonyme « OXFORD STATION SERVICE », au capital de 100.000 f. dont le siège est à Monte-Carlo, 3, avenue de la Madone, a donné, à titre de location-gérance, pour

une durée de 3 années à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1963, à M. Serge MUCINI et M<sup>me</sup> Marie Suzanne BRUNO, son épouse, demeurant ensemble à Cap d'Ail (A.-M.), l'exploitation d'un fonds de commerce de station-service, vente de carburants, huiles et graisses, lavage, graissage et toutes activités accessoires pour automobiles, exploité à Monte-Carlo, 3, avenue de la Madone.

Oppositions, s'il y a lieu, à Monaco, au siège du fonds donné en gérance, dans les dix jours de l'insertion qui suivra la présente.

Monaco, le 6 septembre 1963.

*Signé : L. AUREGLIA.*

---

### Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

---

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

#### Première Insertion

---

Aux termes d'un acte reçu le 25 février 1963 par le notaire soussigné, M<sup>me</sup> Nella-Stéphanie PIANCA, sans profession, épouse de M. Georges SOCCAL, demeurant n<sup>o</sup> 4, Chemin de la Turbie, à Monaco, a acquis de M. Martial BIANCHERI et M<sup>me</sup> Sylvie BASIN, son épouse, commerçants, demeurant n<sup>o</sup> 6, rue des Açores, à Monaco, un fonds de commerce de bar exploité n<sup>o</sup> 3, rue de la Turbie, à Monaco, connu sous la dénomination de « BAR EXCELSIOR ».

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la deuxième insertion, en l'étude de M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné.

Monaco, le 6 septembre 1963.

*Signé : J.-C. RBY.*

---

### CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

#### Première Insertion

---

Aux termes d'un acte s.s.p. du 1<sup>er</sup> juin 1963, enregistré, Mme Yolande, Lucienne LANDAU, épouse DE VASSART D'HOZIER, sans profession, demeurant et domiciliée à Monte-Carlo, « L'ARMORIAL », rue des Giroflées, a donné en gérance libre, pour une durée de neuf années, à compter du 1<sup>er</sup> juin

1963, à Monsieur Gordon, Georges, MELIDIS, son Fils, le fonds de commerce de « DROGUERIE, PAPETERIE, PARFUMERIE, VENTE D'ESSENCES, ALCOOLS ET PÉTROLES, VENTE D'ARTICLES EN MATIÈRE PLASTIQUE, ARTICLES DE MENAGE ET PRODUITS DE PEINTURE EN GROS » connu sous le nom de « DROGUERIE COMMERCIALE », exploité à Monte-Carlo au n° 33 de l'Avenue Saint-Charles.

Au dit acte, il a été prévu un cautionnement de Cinquante Mille Francs.

Monsieur MELIDIS sera seul responsable de la gestion.

Opposition, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 6 septembre 1963.

Étude de M<sup>e</sup> ROGER-FÉLIX MÉDECIN

Docteur en Droit - Notaire

7, Boulevard de Suisse — MONTE-CARLO

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par Maître Roger-Félix Médecin, notaire à Monaco, soussigné, le neuf mai mil neuf cent soixante-trois, Monsieur Albert JOURDAN, commerçant, et Madame Léonie Marie Gabrielle SILVY, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, « Palais Miami », 10, boulevard d'Italie, ont cédé à Madame Hermine VAN DEN BROEK, épouse divorcée de Monsieur DE BAKER, commerçante, demeurant à Monte-Carlo, 19, boulevard Princesse Grace, un fonds de commerce de salon de thé, crèmerie, assiette anglaise, fabrication et vente de glace, fabrication et vente de pâtisserie, confiserie, consommation sur place de vins doux dits de liqueur, et boissons rafraichissantes, vente des apéritifs et spiritueux à consommer sur place, exploité à Monte-Carlo, 41, boulevard des Moulins.

Les créanciers des vendeurs sont invités à faire opposition, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion en l'Étude du notaire soussigné.

Monaco, le 6 septembre 1963.

*Signé* : R.-F. MEDECIN.

Étude de M<sup>e</sup> ROGER-FÉLIX MÉDECIN

Docteur en Droit - Notaire

7, boulevard de Suisse - MONTE-CARLO

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu par Maître Roger-Félix Médecin, notaire à Monaco, soussigné, le 10 juin mil neuf cent soixante-trois, Monsieur Ange PALLANCA, Commerçant et Madame Catherine BODINO, Commerçante, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, Place de la Gare, ont cédé à Monsieur Marcel SOLIVA-OLLER, employé, demeurant à Monte-Carlo, 14, boulevard d'Italie, un fonds de commerce de vins, spiritueux, boissons hygiéniques, huiles (gros, demi-gros et détail), exploité à Monte-Carlo, 8 passage Saint-Michel.

Les créanciers des vendeurs sont invités à faire opposition sur le prix, s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion en l'Étude du notaire soussigné.

Monaco, le 6 septembre 1963.

*Signé* : R.-F. MEDECIN.

Étude de M<sup>e</sup> RENÉ SANGIORGIO-CAZES

Diplômé d'Études Supérieures de Droit

Licencié ès-Lettres, Notaire

4, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

**CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE**

*Deuxième Insertion*

Aux termes de deux actes reçus les 16 avril 1963 et 20 mai 1963 par le notaire soussigné, Madame Charlotte FILLIPI, commerçante, demeurant à Monaco, Boulevard Rainier III numéro 6, Veuve non remariée de Monsieur Alexandre MAURO, a donné en gérance libre à Monsieur Félix KULHANEK commerçant, demeurant à Roquebrune Cap Martin (A.-M.) avenue Jean Jaurès numéro 46, un fonds de commerce à usage de SNACK BAR, Salon de Thé et Glacier, exploité à Monaco-Condamine, dans un immeuble situé Quai des États Unis en contrebas de l'avenue de Monte-Carlo, pour

une durée de quatre années à compter du 1<sup>er</sup> avril 1963.

Auxdits actes, il a été prévu un cautionnement de Cinq mille francs.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 6 septembre 1963.

*Signé* : R. SANGIORGIO-CAZES.

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, le 2 avril 1963 M. Georges-Henri HUBER-DEAU, commerçant, demeurant n° 27, Boulevard de Belgique, à Monaco, a acquis, de M. Raymond LAFOND, administrateur de sociétés demeurant Rue Princesse Antoinette, à Monaco, un fonds de commerce d'auto-école précédemment exploité au siège des Grands Garages Modernes Monégasques et transféré au n° 5 de la rue de Millo, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, audit fonds dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 6 septembre 1963.

*Signé* : J.C. REY.

Étude de M<sup>e</sup> RENÉ SANGIORGIO-CAZES

Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit

Licencié ès-Lettres - Notaire

4, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

#### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

*Deuxième Insertion*

Aux termes d'un acte reçu le 4 mars 1963 par le Notaire soussigné, Monsieur Charles Joseph VEZIANO, peintre, demeurant à Monte-Carlo, rue

des Roses n° 5, a acquis de Madame Anne Marie MANIGLEY, commerçante demeurant à Monte-Carlo, 4, Boulevard des Moulins, épouse de Monsieur Paul Etienne MEDECIN, un fonds de Commerce de « ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE » connu sous la dénomination de « COLORSPAIN » exploité à Monaco, rue des Violettes, n° 4.

Oppositions s'il y a lieu, dans les dix jours de la présente insertion, en l'étude du notaire soussigné.

Monaco, le 6 septembre 1963.

*Signé* : R. SANGIORGIO-CAZES.

## PARFUMERIE FUNEL

LE CANNET (A.-M.)

#### RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

*Deuxième Insertion*

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du cinq août mil neuf cent soixante-trois, enregistré à Monaco le sept août mil neuf cent soixante-trois, Folio 66 V. Case 5, la Société Anonyme FUNEL, au Capital de : 310.000 Francs, dont le Siège Social est au Cannet de Cannes (A.-M.), 26, Bd Gambetta, a donné à compter du Premier septembre 1963, et pour la période de cinq ans, la gérance libre du fonds de commerce de vente de Parfumerie, sis à Monte-Carlo, 25, Bd des Moulins, à Mademoiselle Louise JACOPS.

Mademoiselle Louise JACOPS sera seule responsable de la gestion.

Monaco, le 6 septembre 1963.

## AVIS FINANCIER

**SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS**

26, Boulevard d'Italie — MONTE-CARLO.

SITUATION HYPOTHÉCAIRE  
AU PREMIER AOUT 1963

Le 12 août 1963, le Conseil d'Administration de la « SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS » a établi, comme il le fait chaque mois, le montant des garanties hypothécaires premier rang et privilèges de vendeur affecté à l'émission des Bons de Caisse Hypothécaires en circulation à la date du 1<sup>er</sup> août 1963 :

|  |               |
|--|---------------|
| — Montant des traites en portefeuille garanties par hypothèque premier rang et Privilèges de Vendeur . . . . | 23.119.747,48 |
| — Montant des Bons de Caisse en circulation . . . . .  | 15.507.500,00 |
| Amortissements . . . . .   | 377.696,32    |
|  | <hr/>         |
|  | 15.885.196,32 |
| Pourcentage de garantie . . . . .  | 145,54 %      |

Le prochain avis financier de la « SOCIÉTÉ DE BANQUE ET D'INVESTISSEMENTS » paraîtra au « Journal Officiel » du vendredi 4 octobre 1963.

## BULLETIN

DES

## Oppositions sur les Titres au Porteur

## Titres frappés d'opposition

Exploit de M<sup>e</sup> François Paul PISSARELLO, Huissier à Monaco, en date du 17 novembre 1962, 416 actions de la « Société anonyme monégasque AZURRALP », portant les numéros :

1 à 5 — 6 à 10 — 257 à 585 et 101 à 189

Exploit de M<sup>e</sup> Jean J. MARQUET, Huissier à Monaco, en date du 6 mars 1963, 60 actions de la « Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers » portant les numéros :

98.546 à 98.602 — 99.588 — 99.589 et 99.690

## Mainlevées d'opposition.

Néant.

## Titres frappés de déchéance.

Néant.